

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, COUSSOLLE Béatrice, FALIU Annie, GALANGAU Henri, KNAFF Barbara, MAZIERES Nicolas, PELEJA Oriane, PUJOL Marlène, PRUJA Jacques, TAULET Jacques, TOURNIER Christine

Procurations : M. BORDG Gilles à Mme ALBERT Jeannine, Mme CHARTIER Emilie à Mme PUJOL Marlène, Mme FONT Bernadette à M. GALANGAU Henri, M. SALVADOR Julien à Mme COUSSOLLE Béatrice

Secrétaire de séance : Mme PELEJA Oriane a été élue secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 16 juillet 2018 est adopté par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (COUSSOLLE Béatrice + pouvoir de SALVADOR Julien, PRUJA Jacques, TOURNIER Christine). Interrogée sur les raisons de ce vote, Mme COUSSOLE Béatrice fait part que M. SALVADOR Julien, estime que l'état d'esprit de son intervention, lors de la dernière séance, n'est pas retranscrit.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE

1 – DECISION 10/2018 : PRESTATION « SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Suite à la consultation engagée par la Communauté de Communes des Aspres pour l'ensemble des communes du territoire communautaire, un marché de services a été conclu avec le bureau d'études QUALICONSULT EXPLOITATION pour un montant de 2 090. 00 € H.T. pour procéder à la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements communaux recevant des enfants de moins de 6 ans.

2 – DECISION 11/2018 : PRESTATION D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE EN DROIT PUBLIC

Suite à la consultation directe de trois cabinets d'avocats, un marché de services a été conclu avec le cabinet d'avocats HG&C pour un montant global et forfaitaire de 13 000.00 € H.T annuels pour représenter la commune en justice tant en demande qu'en défense et pour l'assister juridiquement dans l'ensemble de ses affaires.

3 – DECISION 12/2018 : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

La proposition de la société GOUPIL INDUSTRIE, pour l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire, a été acceptée pour un montant de 23 093.00 € H.T.

M. CAZENOBE Christian fait un point sur l'état du parc automobile de la commune et rappelle qu'il a été décidé de procéder au remplacement progressif des véhicules communaux. Il explique ensuite le choix d'un véhicule électrique, indiquant que d'autres collectivités ont choisi le modèle retenu.

Mme COUSSOLLE Béatrice souligne que se posera à terme le problème du recyclage des batteries des véhicules électriques.

4 – DECISION 13/2018 : CONSTRUCTION DE 12 CASIERS CINERAIRES

Suite à la consultation directe de trois entreprises, la proposition des Etablissements BACHES a été acceptée pour un montant de 10 450.00 € H.T. pour la construction d'un bloc de 12 casiers cinéraires au cimetière communal « Les Pins » .

DELIBERATIONS

Mme KNAFF Barbara rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

1 – DELIBERATION 45/2018 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SPANC 66 (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC 66).

Le rapport a été transmis dans son intégralité aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance. Monsieur le Maire en rappelle les principales informations.

Sur la commune, 33 habitations disposent d'un système d'assainissement non collectif dont :

- 6 conformes,
- 18 satisfaisants sous réserve,
- 3 non conformes sans délai de travaux (sauf dans le cadre d'une vente où le délai est d'un an),
- 6 non conformes ayant 4 ans pour réhabiliter (sauf dans le cadre d'une vente où le délai est d'un an).

M. PRUJA Jacques demande des précisions sur l'absence de conformité de l'habitation voisine de la sienne et sur la procédure à suivre pour exiger la mise en conformité. M. le Maire lui conseille de se rapprocher des services du SPANC.

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 46/2018 : COMMANDE ANNUELLE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal décide de passer commande d'arbres, arbustes et plantes auprès de la pépinière départementale au titre de l'année 2017 afin de poursuivre le programme d'embellissement des espaces verts de la commune. Cette commande a été préparée par les agents techniques en charge de l'entretien des espaces verts.

Mme PELEJA Oriane informe que les riverains du lotissement « les Hauts Plateaux » souhaiteraient de nouvelles plantations d'arbres sur les berges des anciens bassins de rétention afin de consolider les talus. M. GALANGAU Henri indique que la demande a bien été prise en compte et que conseil sera demandé auprès du technicien de la pépinière départementale pour déterminer les essences les plus appropriées.

Voté à l'unanimité

3 - DELIBERATION 47/2018 : APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ELECTRICITE DU PAYS CATALAN (SYDEEL 66)

Le conseil municipal est appelé à délibérer une nouvelle fois sur la modifications des statuts du SYDEEL 66, la délibération du SYDEEL 66 présentée lors de la dernière séance étant entachée par un vice de forme.

Les modifications concernent, d'une part, l'inscription d'une nouvelle compétence optionnelle relative aux infrastructures de communications électroniques (article 5.2.5 des statuts) et d'autre part, le changement des modalités de retrait des compétences optionnelles, la durée minimale de 5 ans étant supprimée (article 7 des statuts).

Le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Voté à l'unanimité

4 – DELIBERATION 48/2018 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A 688

Suite à la demande de la Direction Infrastructures et Déplacements du Département, le conseil municipal décide de classer dans le domaine public la parcelle communale cadastrée section A, n° 688, d'une superficie de 2 211 m² afin qu'elle soit intégrée dans le domaine public routier départemental.

En effet, cette parcelle se trouve en réalité sur la chaussée, le trottoir et le talus qui maintient la plateforme d'une portion de la Route Départementale 612.

Voté à l'unanimité

5 – **DELIBERATION 49/2018 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

La commune ne disposant plus de casiers cinéraires disponibles dans le cimetière communal, un devis a été signé pour la construction d'un nouveau bloc de 12 casiers.

Afin de pouvoir faire face à cette dépense d'investissement non prévue au budget primitif, le Conseil Municipal décide du virement de crédits suivant :

AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES		DIMINUTION DE CREDITS DEPENSES	
CHAPITRE 23 compte 2313 Opération 045 (cimetière communal)	+ 6 000.00 €	CHAPITRE 020 Dépenses imprévues d'investissement	- 6 000.00 €
TOTAL	+ 6 000. 00 €	TOTAL	- 6 000.00 €

Voté à l'unanimité

6 – **DELIBERATION 50/2018 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2**

La locataire de l'appartement communal n°1 sis 1 bis Avenue des Albères a quitté le logement au 1^{er} octobre 2018. L'état des lieux de sortie n'appelant aucune observation, la caution versée au moment de son emménagement doit lui être restituée. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif 2018, le Conseil Municipal décide du virement de crédits suivant :

AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES		DIMINUTION DE CREDITS DEPENSES	
CHAPITRE 16 compte 165 (encaissement des dépôts et consignations)	+ 400.00 €	CHAPITRE 020 Dépenses imprévues d'investissement	- 400.00 €
TOTAL	+ 400. 00 €	TOTAL	- 400.00 €

Voté à l'unanimité

7 – **DELIBERATION 51/2018 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE PREVUE PAR L'ARTICLE L.19 NOUVEAU DU CODE ELECTORAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Dans le cadre de cette réforme, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle à posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ième} et le 21^{ième} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Pour la commune qui compte plus de 1 000 habitants et pour laquelle deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission sera composée de cinq conseillers municipaux dont :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Où cet exposé, le Conseil Municipal désigne :

- 1) Mme ALBERT Jeannine (liste majoritaire)
- 2) M. CAZALS Jean-François (liste majoritaire)
- 3) Mme FALIU Annie (liste majoritaire)
- 4) Mme COUSSOLE Béatrice (liste minoritaire)
- 5) Mme TOURNIER Christine (liste minoritaire)

comme membres de la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du Code Electoral.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – SUBVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE DIRECTE AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département, dans le cadre de son programme d'Aide Directe aux Equipements Structurants, a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 80 000 € pour la création d'un centre médical dans les locaux de l'ancienne école élémentaire.

2 – SUBVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL

PROGRAMME D'AIDE DIRECTE AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département a également décidé, dans le cadre de son programme d'Aide à l'Investissement Territorial, d'attribuer à la commune, pour les travaux de mise en esthétique de la Grand Rue, une subvention de 24 000 €.

3 – SINISTRE DOMMAGES OUVRAGES - MENUISERIES DU GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre du contrat d'assurances dommages-ouvrages souscrit pour la construction du groupe scolaire, la commune a effectué une déclaration de sinistre pour faire état des dysfonctionnements constatés sur une partie des menuiseries. Après expertise, la commune a obtenu une indemnisation de 7 641.60 €. Cette indemnité permettra de procéder aux travaux de réparation des désordres. A cet effet, l'entreprise ALU PERPIGNAN a été mandatée et devrait intervenir prochainement.

4 – DIAGNOSTIC / AUDIT DE L'INSTALLATION CHAUFFAGE –RAFRAICHISSEMENT-VENTILATION DU GROUPE SCOLAIRE

Depuis sa mise en service en 2016, le système rafraichissant n'est pas satisfaisant dans certaines zones du groupe scolaire.

Un audit diagnostic de l'installation a été commandé au bureau d'études thermiques ENR. Ce bureau d'études a notamment travaillé sur la mise en place du même équipement dans une école du département, aujourd'hui entièrement satisfaite du dispositif. Le rapport qui sera rendu à l'issue de l'analyse listera un certain nombre de préconisations qui permettront de déterminer s'il y a lieu d'entreprendre certaines actions (nouveaux réglages ou autres).

5 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE MEDICAL

Les travaux d'aménagement du centre médical dans les locaux de l'ancienne école élémentaire suivent leur cours, sans retard à ce jour. La livraison est prévue pour la 3^{ème} semaine de décembre. Des réunions hebdomadaires de chantier ont lieu tous les jeudis matin.

6 – DEMANDE D'EVALUATION DE DEUX IMMEUBLES COMMUNAUX

Le service des Domaines a été saisi pour une évaluation de deux bâtiments communaux :

- l'immeuble de l'ancienne poste, mis à la vente depuis 9 ans,
- le bâtiment dit « Pou de la Pigne » sis Traverse de Thuir.

A l'issue de cette évaluation, le conseil municipal sera interrogé pour éventuellement revoir à la baisse le prix de vente du bâtiment de l'ancienne poste et pour décider ou pas de la vente du bâtiment communal situé Traverse de Thuir devenu vacant.

Mme KNAFF Barbara estime que le prix de vente de l'immeuble de l'ancienne poste reste trop élevé, compte tenu des travaux de réhabilitation à engager.

M. GALANGAU Henri estime que les difficultés rencontrées pour cette vente sont plus liées au règlement du PLU en vigueur qui interdit, sur la zone, de réaliser deux logements sur la même unité foncière.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZALS Jean-François, ADJOINT

M. CAZALS Jean-François rappelle que le budget primitif 2018 prévoyait un emprunt de 200 000 € destiné à financer une partie des travaux d'aménagement d'un centre médical dans les locaux de l'ancienne école élémentaire.

Compte tenu des subventions obtenues pour ce projet (DETR, Aide Départementale) et du niveau actuel de trésorerie, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt dans l'immédiat.

M. CAZALS Jean-François précise que la commune a déjà encaissé près de 64 000 € sur les 83 265 € obtenus au titre de la DETR et qu'elle a déjà procédé au paiement des premières factures à hauteur de 280 000 € environ.

2 – INTERVENTION DE M. CAZENOBE Christian, ADJOINT

M. CAZENOBE Christian informe que les travaux de réfection des peintures de l'église ont été reportés, l'entreprise de peinture retenue ayant constaté des problèmes importants d'humidité. Un traitement hydrofuge doit être réalisé au préalable et des analyses chimiques sont en cours pour déterminer le traitement adéquat.

M. MAZIERES Nicolas demande des précisions sur la suite donnée au constat réalisé par les membres de la commission travaux sur les voies et équipements publics des lotissements « la Colline 1 » et « la Colline 2 ».

La Communauté de Communes des Aspres, gestionnaire des réseaux d'eau et d'assainissement, n'est pas favorable, dans l'immédiat, au transfert dans le domaine public communal des voies et équipements publics du lotissement « la Colline 1 ». En effet, les compteurs généraux des 3 lotissements « la Colline 1 », « la Colline 2 », « la Colline 3 » sont situés sur ce premier lotissement et il serait plus judicieux d'envisager un transfert concomitant des 3 lotissements.

Un courrier a été adressé au lotisseur pour lui signaler les malfaçons constatées et le vieillissement prématuré des voies, espaces et équipements publics du lotissement « La Colline 2 ». A ce jour, aucun travail de reprise n'a été entrepris.

3 – INTERVENTION DE Mme FALIU Annie, ADJOINT

Mme FALIU Annie a participé à la journée d'information des correspondants défense des communes. Au cours de cette journée, le centre du service national de Perpignan a notamment sensibilisé sur l'obligation de recensement militaire pour les jeunes atteignant l'âge de 16 ans. La commune de Trouillas ne connaît pas de difficulté particulière à ce niveau-là, l'information étant diffusée régulièrement dans le flash d'informations communales.

La cérémonie du 11 novembre, cette année, marquera le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale et les cloches, dans toutes les communes de France, sonneront à 11 heures pour célébrer la fin du conflit.

Mme FALIU Annie invite ensuite les membres de la commission bulletin à se réunir le jeudi 18 octobre à 18 heures pour préparer l'édition 2019.

4 – INTERVENTION DE Mme ALBERT Jeannine, ADJOINT

Les membres de la commission jeunesse ont été réunis le 1^{er} octobre.

Un point est fait sur la rentrée scolaire :

1) effectifs des écoles :

Les effectifs sont stables à l'école maternelle mais en augmentation en école élémentaire. Un sixième poste d'enseignant en élémentaire a été créé, une semaine après la rentrée. Les élèves sont désormais répartis en 6 classes dont cinq à cours unique et une à cours double (CP/CE2) mais avec un effectif allégé (19 élèves).

2) service de garderie municipale :

La salle de garderie étant occupée par la nouvelle classe élémentaire, les élèves sont accueillis dans les classes des directrices. Les effectifs sont importants et en hausse par rapport à l'année dernière.

L'organisation du service qui autorise les parents à récupérer leur enfant à tout moment ne permet pas d'envisager l'utilisation d'autres locaux.

3) service de restauration scolaire

Les effectifs sont en nette augmentation : 170 à 175 élèves mangent à la cantine.

Les élèves sont répartis en deux services. Cette hausse des effectifs a nécessité le recrutement d'un agent supplémentaire pour assurer l'encadrement et le service des repas.

Mme ALBERT Jeannine fait également un point sur l'activité du centre de loisirs pendant les vacances d'été. La fréquentation a été élevée en juillet avec une moyenne de 60 enfants par jour et plus faible sur les deux dernières semaines d'août avec une moyenne de 30 enfants. Au total, 141 enfants ont participé aux activités du centre dont 67 résidant sur Trouillas. De nombreuses sorties ont été programmées (piscine, baignade à Paulilles, parc accrobranches, visites culturelles, mini-camps, actions citoyennes..)

Mme ALBERT Jeannine présente ensuite les projets à venir.

1) centenaire de l'armistice de la guerre 14/18

Une exposition des archives départementales « sur les traces des poilus catalans » a été proposée au public à la salle des fêtes le 6 octobre suivie d'une représentation par une chorale « la chanson dans la Grande Guerre ». Cette animation n'a malheureusement attiré que très peu de personnes.

Les élèves de CM2 participent à un projet de classe sur le thème et une cérémonie est prévue le jeudi 8 novembre à 9 h 15 au groupe scolaire.

2) tournée départementale « Tous au théâtre »

Dans le cadre de la tournée départementale « Tous au théâtre », la Compagnie Encima se produira à la salle des fêtes le vendredi 26 octobre à 18 h 30 avec la pièce « dedans, dehors » destinée plus particulièrement aux enfants.

3) fête Halloween

La commission jeunesse a proposé de reconduire la fête mais avec une nouvelle formule. Les animations auront lieu dans les locaux de l'ancienne école maternelle et seront proposés des contes, un « défilé de l'horreur », des jeux en bois, un atelier photos, des spécialités culinaires à base de citrouilles à partager.

4) marché fermier 2018

L'édition 2018 aura lieu le dimanche 21 octobre à la salle « Marcel Malafosse » selon la même formule que les années précédentes. Certains producteurs ne pourront pas être présents, faute de produits à proposer. Mme ALBERT Jeannine invite les conseillers municipaux à participer à la préparation du traditionnel apéritif du terroir à partir de 11 heures.

5) carnaval

La date du 16 mars 2019 est pressentie, à la condition que la salle des fêtes soit disponible.

6) fête médiévale

Les membres de la commission ont estimé qu'il n'était pas possible de jumeler la fête médiévale avec la fête du village, comme cela avait pu être envisagé.

5 – INTERVENTION DE M. GALANGAU Henri, ADJOINT

M. GALANGAU Henri informe que la commune a obtenu le niveau supérieur dans le cadre de son adhésion à la charte « zéro phyto » (3^{ème} grenouille) avec l'abandon des traitements phytosanitaires pour l'entretien du cimetière communal. Les particuliers devront être également sensibilisés à cet engagement, certains utilisant des désherbants pour l'entretien des abords des tombes privées.

La commune a également obtenu le label « terre saine », la commune n'utilisant plus de désherbant pour le traitement des mousses.

Il est envisagé de revoir l'aménagement de l'îlot central de l'Avenue du Mas Deu, la hauteur de la végétation pouvant être dangereuse pour la circulation des véhicules.

Le responsable des services techniques va faire des propositions.

M. GALANGAU Henri signale ensuite le comportement dangereux de certains automobilistes entrant dans le village par la traverse de Thuir et s'engageant sur le rond point en pensant qu'ils sont prioritaires.

Il fait part également des difficultés rencontrées par certains administrés, au sein même de l'Union Européenne, détenteurs d'une Carte Nationale d'Identité périmée mais dont la durée de validité a été prorogée de 5 ans par décret.

6 – INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- M. PRUJA Jacques signale son dépôt de plainte en gendarmerie concernant des tirs de carabine effectués sans autorisation par un armurier sur un terrain situé près d'une habitation.
- M. TAULET Jacques demande si les lampadaires endommagés par un orage de grêle seront remplacés prochainement. M. le Maire indique que les travaux ont été commandés par la Communauté de Communes des Aspres, maître d'ouvrage dans le cadre d'un programme de rénovation de l'éclairage public et pour lequel des financements ont été obtenus par le biais du Pays Pyrénées Méditerranée.
- Mme KNAFF Barbara fait observer que le crépi des façades de certaines habitations des résidences Aramon et Cardinal n'est toujours pas réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.